



La Croix

IN HOC SIGNO VINCES

JOSEPH BEGIN, directeur
Montréal, Case postale 1329

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, ECONOMIE POLITIQUE, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, AGRICULTURE, ENSEIGNEMENT,

Abonnement

Payable l'avance

CANADA

1 an, \$2.60; 6 mois \$1.00

MONTREAL et BANLIEUE

(par la poste)

1 an \$2.50; 6 mois 1.25

ETATS-UNIS

ETRANGER (Union postale)

1 an, 2.25; 6 mois 1.25

Un numéro, 5 cents

Garcia Moreno et Mussolini

Le nouveau premier ministre d'Italie, M. Mussolini, dont les partisans, appelés fascistes, ont remporté récemment une éclatante victoire sur les communistes et les socialistes, en dépit du gouvernement Facta, n'est pas un politique de paille comme on en voit trop souvent à la tête de tous les pays d'Europe.

Interrogé, à Lausanne, sur les relations de son cabinet avec le Vatican, M. Mussolini a dit:

«Je pense que la religion est une grande force moralisante dans la vie des peuples, et je suis hostile à tout ce qui sent l'athéisme ou l'anti-cléricisme. Le catholicisme est une admirable puissance mondiale, et pour cette raison les relations entre le gouvernement fasciste et le Vatican seront des plus cordiales.»

On se rappelle les clameurs de la presse mondiale quand les fascistes commencèrent à s'affirmer en Italie. On disait, pour les discréditer aux yeux des naïfs, qu'ils étaient des révolutionnaires parce qu'ils suppléaient à l'inactivité et à l'insouciance du gouvernement Facta devant la marée montante du bolchevisme.

En deux ans, M. Mussolini réussit à former une armée politique de 500,000 hommes ayant des ramifications dans toute la péninsule. Au besoin ses partisans devenaient des soldats parfaitement disciplinés sous les ordres de chefs qui eux-mêmes étaient soumis à Mussolini, de telle sorte que Facta dut donner sa démission, parce que de fait il n'était plus qu'un mannequin de premier ministre.

Le jour du triomphe définitif de Mussolini, un personnage ecclésiastique du Vatican alla dire au Souverain Pontife: «La révolution est victorieuse.» Ce n'est pas exact, reprit Sa Sainteté. C'est tout simplement un changement de gouvernement.

En effet, il ne faut pas prendre pour des révolutionnaires les gens de bien qui, par des moyens énergiques, veulent rétablir l'ordre dans la société, faire triompher la vraie et saine justice et chasser du pouvoir civil les politiciens qui en abusent ou qui sont indignes des fonctions publiques qu'une clique quelconque leur a confiées.

Ce sont, au contraire, des patriotes dans le sens le plus exact du mot, puisqu'ils sacrifient leurs propres intérêts sur l'autel de leur pays.

Il en faudrait de ces patriotes dans la province de Québec.

Garcia Moreno, Mussolini, sont des noms que l'histoire immortalisera.

JOSEPH BEGIN

Infamie et cynisme

Les débats qui se poursuivent à la Législature de Québec ont révélé

une infamie.

Le gouvernement Taschereau en est l'auteur.

Notre Alexandre venait de faire voter sa loi, par laquelle il s'instituait le grand marchand d'alcool de la province.

Il tenait à cette loi parce qu'il savait qu'elle lui rapporterait les millions dont il avait besoin pour se perpétuer au pouvoir.

Mais il y avait des récalcitrants. Il avait peur surtout de la presse catholique et du clergé. Il imagina alors de paralyser l'indépendance de celui-ci en l'attachant par une chaîne d'or à sa loi des liqueurs enivrantes.

Il vota donc à chacun de nos collèges classiques une allocation annuelle de dix mille piastres, prise sur les revenus de la vente de l'alcool.

Les supérieurs de nos hautes maisons d'éducation protestèrent. Ils demandèrent à M. Taschereau de prendre ces dix mille piastres sur le revenu ordinaire de la province.

M. Taschereau passa outre. Il les lia comme malgré eux au sort de la loi néfaste des liqueurs, et il leur versa comme malgré eux l'argent qui en était le fruit.

Et tout cela afin de pouvoir dire au peuple que le commerce de l'alcool, qu'il a entrepris, est honnête, louable, bienfaisant, puisque nos collègues catholiques en bénéficient pour dix mille piastres chacun annuellement.

N'avons-nous pas raison d'écrire que c'est un acte d'infamie?

Pour qu'on ne mette pas en doute ce que nous avançons, citons les paroles mêmes que M. Taschereau a dites à la Chambre, le 8 novembre courant, sur une interpellation de M. Sauvé à ce sujet.

Nous les prenons dans le *Soleil*, de Québec, organe du gouvernement:

«Les supérieurs des collèges classiques, a dit M. Taschereau, sont venus nous trouver. Nous avons écouté leur demande et nous leur avons promis à chacun une somme de \$10,000, ce qui faisait en tout \$190,000. Nous leur avons demandé s'ils avaient objection à faire mettre dans la loi une clause par laquelle il était déclaré que cette somme serait prise à même les recettes de la Commission des Liqueurs. Ils nous ont dit qu'il vaudrait autant ne pas insérer cette clause dans la loi, mais ils n'eurent aucune objection à accepter l'octroi. Nous leur avons représenté que les bénéfices de la Commission des Liqueurs allaient être employés à la colonisation, à l'agriculture, à la voirie et, surtout, à l'instruction publique. Grâce à ces revenus de la Commission des Liqueurs, nous pouvons donner maintenant cent fois plus que nous donnions à l'instruction publique et, plus particulièrement, nous avons pu accorder ce quart de million aux collèges classiques. Mais, a ajouté le premier ministre, nous ne pouvons promettre que le jour où nous perdrons cette source de revenus, nous pourrions continuer des octrois.»

Ce qui veut dire: si vous tenez à avoir des octrois du gouvernement, aidez-nous à faire accepter notre loi des liqueurs par le peuple catholique de Québec; autrement, nous ne vous en donnerons pas.

M. Taschereau, on le voit, sait aussi, au besoin, avoir recours au cynisme.

JOSEPH BEGIN

Si nos députés priaient...

Aux Communes, avant l'ouverture de chaque séance, nos députés font une prière à Dieu Tout-Puissant. A l'Assemblée législative, à Québec, nos députés commencent leur travail comme s'ils étaient des impies.

Le député Ricard voudrait combler cette grave lacune. Il a déposé sur la table de la Chambre la résolution suivante qui devrait être votée à l'unanimité:

«Qu'à l'ouverture de toute séance de cette Chambre, l'orateur fasse au nom de l'assemblée, la prière suivante:

«O Dieu éternel et tout-puissant, de qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse, par qui les rois règnent et font des lois justes, nous voici assemblés en Votre présence pour adopter les lois destinées à faire le bien et la prospérité de notre province; accordez-nous, nous Vous en supplions, Dieu de miséricorde, de ne désirer que ce qui est conforme à Votre volonté, de le rechercher avec prudence, de le connaître avec certitude et de l'accomplir parfaitement pour l'honneur et la gloire de Votre nom et le bonheur de notre patrie. Ainsi soit-il.»

En effet, nos législateurs ont un grand besoin des lumières divines. Car ils ont voté depuis quelques années des lois qui contiennent des germes de perversion sociale dont on commence déjà à voir les fruits.

Ainsi, la loi Taschereau instituant le gouvernement marchand de liqueurs enivrantes est des plus néfastes. Elle est un scandale permanent, une source de désordres sociaux, un encouragement à l'ivrognerie, un obstacle insurmontable à la tempérance.

Tout ce que nous reprochions autrefois aux hôteliers, nous pouvons le dire aujourd'hui avec infiniment plus de raisons au gouvernement Taschereau.

Les millions qui viennent de ce commerce sont maudits. Ils représentent les misères, les souffrances, les larmes, les douleurs morales et physiques, le désespoir peut-être de milliers et de milliers de tristes mères et de pauvres enfants.

JOSEPH BEGIN

Notes et Nouvelles

Lenine-Taschereau

Le gouvernement de Québec a fait saisir, aux bureaux de M. John H. Roberts, tous les documents qui s'y trouvaient. C'est comme en Russie! Taschereau fait son petit Lenine!

Blanc et noir

Une dépêche d'Ottawa, rédigée sans doute par quelque officier du gouvernement, nous dit que les

expéditions de beurre et fromage au Royaume-Uni, en octobre, ont été considérables.

D'autre part, la Coopérative centrale des agriculteurs de Québec se plaint, dans un communiqué qu'elle a adressé aux journaux, de ce que les envois de beurre et fromage de Québec au Royaume-Uni ont été presque nuls la semaine dernière.

Blanc et noir!

C'est trop fort

Il est regrettable que la plupart des journaux canadiens-français aient fait une si grande réclame à Clemenceau. Cet ancien citoyen américain n'a aucun titre officiel. Il ne représente pas la France, encore moins la France catholique. Il n'a rien de l'âme française.

Et à quel titre la *Presse*, de Montréal, s'est-elle permise, «au nom du Canada français», d'inviter Clemenceau à venir nous visiter? Que la *Presse* parle en son nom, c'est légitime; mais au nom du Canada français, c'est trop fort. Les inconnus qui y écrivent n'ont aucun droit à cet honneur.

'Chandelle légale'

L'autre jour, à la législature, M. Alex. Taschereau a dit de M. Sauvé qu'il n'était qu'une chandelle légale, laissant à entendre que lui Taschereau il était une grosse lumière. L'opinion du premier ministre sur cette question vaut ce qu'elle vaut. Le public commence à comprendre, au contraire, qu'il y a trop de lumières légales, comme Taschereau, à Québec. Il n'y voit plus clair tant toutes ces lumières savent embrouiller les choses!

Sadisme

Nous lisons dans la *Vieille France*, de Paris:

«Je reçois de Vendée une carte postale illustrée: photographie de Clemenceau accueilli dans une école par des orphelins de guerre. «Sur une quarantaine d'enfants, il y en a probablement quinze dont les pères ont été tués parce que l'armée française, en 1914, n'avait pas d'artillerie lourde et qu'il a fallu remplacer les batteries absentes par de la chair humaine. C'est Clemenceau qui, dans son premier ministère, au moment où les Allemands fabriquaient leur artillerie lourde, supprima dans notre budget les crédits correspondants afin de désarmer la France.»

«De sorte qu'il a véritablement assassiné les Français dont les orphelins sont embauchés pour ses apothéoses!»

A la Cour d'Angleterre

Nous avons vu, en Palestine, les autorités britanniques changer la date de la naissance du roi pour ne pas troubler par leurs réjouissances officielles une fête juive.

Bien mieux! Le *Jewish World*

annonce fièrement qu'une réception importante à la cour de Londres, d'abord fixée pour un vendredi, a été avancée d'un jour «parce que dix dames juives notables (prominent) l'ont demandé, alléguant que leur Sabbath commence le vendredi soir et les empêcherait d'être présentes.»

Lloyd George le serait-il?

Une biographie de Lloyd George (*Life of Mr Lloyd George*, by M. H. du Parc, p. 8) révèle que le bis-aïeul maternel du Premier britannique s'appelait William Samuel.

En pays protestant, Samuel n'est pas nécessairement juif, mais il y a une chance; s'il l'était, on comprendrait mieux l'intime union du descendant avec les innombrables Samuels, Isaacs, Michelham, Mond, Montagu, Speyer, Sassoon et Rothschild qui mènent l'Angleterre à sa perte.

Le règne de la canaille approche dans Québec

Avant longtemps, dans Québec, on mettra les honnêtes gens en prison et les malfaiteurs auront le champ libre.

Une presse servile par crainte ou par intérêt, c'est le pire des fléaux.

D'autre part, une presse libre, c'est la bonne sentinelle à son poste. Les traîtres, les voleurs, les p-évaricateurs, les tripoteurs de l'argent public, la trouvent sans cesse devant eux. Ils la redoutent; ils s'arrêtent; ils n'osent pas perpétrer leurs forfaits. La presse libre les voit, les dénonce et les force à s'enfuir.

Emprisonnez la bonne presse et le règne de la canaille ne tardera pas à venir.

PIERRE BAYARD

Leur honneur

Quand Médéric Martin, il n'y a pas encore longtemps, déclarait emphatiquement à Montréal devant un public nombreux que plusieurs députés ministériels de Québec, à commencer par M. Gouin, avaient profité de leurs fonctions de législateurs pour tremper dans des transactions platurées à l'insu du public, notamment dans l'affaire du parc de Maisonneuve, ni M. Gouin ni M. Taschereau ne l'ont fait arrêter pour le faire comparaître à la barre de la Chambre et le condamner à la prison.

Où Martin disait alors la vérité, ou il ne la disait pas. S'il ne la disait pas, pourquoi

au lieu d'être sommé de comparaître devant la chambre, a-t-il été nommé conseiller législatif?

S'il la disait, comment la majorité de la législature a-t-elle pu laisser passer cette occasion de montrer qu'elle tenait plus à son honneur qu'au parti politique auquel elle est liée?

Autre temps, autres moeurs!

PIERRE BAYARD

L'aide au Journal catholique

On convient facilement que le journal catholique est une oeuvre nécessaire. Les papes, les évêques l'ont démontré clairement.

Léon XIII, entre autres, a dit: «Que tous ceux qui veulent voir fleurir la religion et la société protègent de leurs libéralités la fécondité de la presse, chacun proportionnant sa largesse à sa fortune.... C'est le devoir des fidèles de soutenir la bonne presse, en concourant directement à la faire vivre et prospérer. En quoi nous croyons que, jusqu'à présent, on n'a pas fait assez.»

Et Pie X: «Ah! la presse, on ne comprend pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'en occupent comme il le faudrait.»

Le Rév. Père Marion, O.P., disait en 1919, au cours d'une allocution, à Ottawa:

«Oui, le principal moyen d'éducation pour notre peuple, c'est le bon journal, c'est-à-dire le journal patriotique et catholique qui non seulement informe mais forme ses lecteurs. Il n'y a pas d'éducateur qui puisse lui être comparé, ni maître d'école, ni prédicateur, ni catéchisme, ni conférencier, parce que son action est plus étendue et plus soutenue. Et son témoignage est reçu avec plus de confiance. Ce journal, on le croirait absorbé dans le récit des événements qui passent, mais sous la trame légère des articles écrits au jour le jour, à travers la vérité de ses informations en apparence insignifiantes, il est animé d'une pensée constante de foi et de patriotisme et poursuit sans cesse le même but: celui d'inspirer des convictions vers l'action. Il est en même temps la meilleure forme de défense; il est, comme on l'a dit, «la grosse artillerie de la pensée». Rien ne se fait d'utile, de décisif sur l'opinion publique sans son intervention. Il est la seule force qui puisse avec retentissement dénoncer les injustices et arrêter les persécutions; comme il est la seule force qui puisse relayer en un ensemble compact et formidable un peuple qui ne veut pas se laisser écraser.»

A Dieu merci, la *Croix* a rencontré sur son chemin des catholiques, prêtres et laïcs, parfaitement pénétrés de ces paroles autorisées. Mais ils sont l'exception. Combien d'autres pourraient donner au journal catholique une aide substantielle et ne le font pas. Non pas parce qu'ils n'en apprécient pas l'importance, mais parce qu'ils n'y pensent pas. C'est pourquoi nous nous permettons d'attirer de temps à autre leur attention sur ce sujet.

LETTRE PASTORALE

Mgr E.-A. Latulipe

Le sinistre du diocèse d'Haileybury

Elie-Anicet, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, évêque d'Haileybury.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Un long sanglot exprimerait mieux que cette lettre ce qui se passe actuellement dans notre âme.

Mon Dieu! nous adorons vos desseins impénétrables et nous nous soumettons pleinement à votre adorable volonté. Pardonnez-nous nos larmes: votre Esprit-Saint d'ailleurs nous a dit qu'il est convenable de pleurer avec ceux qui pleurent, et ils sont si nombreux ceux dont nous voyons couler les larmes autour de nous.

Le 29 mars 1906, nous arrivions à Haileybury comme prêtre-missionnaire. Nous étions pauvre, mais nous apportions au moins quelques colis. Depuis nous avons bien travaillé, Dieu semblait avoir béni notre labeur et une population docile secondait nos efforts, et dans cette inoubliable nuit du 4 octobre 1922, nous en sortions à travers des ruines fumantes et toute notre fortune tenait en deux sacoches.

Tout est ruiné. En deux heures, les flammes ont dévoré notre cathédrale et notre évêché avec tout ce qu'ils contenaient, notre noviciat et pensionnat, notre orphelinat, notre hôpital qui recevait les malades de toute la région, nos écoles, et notre population a dû fuir à la hâte des maisons en flammes, abandonnant tout pour sauver sa vie.

Hélas! et c'est notre suprême douleur, quelques personnes, 11 à Haileybury, dont 3 catholiques, ont péri dans l'ouragan de feu, jusque dans la cathédrale où elles étaient allées chercher le salut. Chers enfants, Dieu a entendu vos cris de détresse et votre suprême prière, il a vu l'épouvante dans vos yeux quand l'horrible flamme approchait et lui qui ne frappe jamais que pour guérir vous aura ouvert les portes de son paradis. C'est notre espérance et combien elle nous console!

Pendant que ces scènes de désolation se passaient ici dans des nuages d'aveuglante fumée et à la lueur des flammes sinistres que la tempête furieuse transportait dans toutes les directions, des villages avoisinants étaient dévorés et dans la campagne, nos chers colons perdaient, en quelques instants, tout leur avoir: maisons, granges, récoltes et restaient sans abri dans la nuit.

Nous n'avons pas vu ce qui s'est passé ailleurs. Ici notre population a été admirable d'esprit chrétien, de courage et de résignation: «Nous avons tout perdu, mais que Dieu soit béni, nous sommes encore en vie.» «Que Dieu est bon! nous avons échappé à la mort qui paraissait certaine!» «Peu importe ma maison et mon humble mobilier, j'ai retrouvé ma femme et tous mes enfants.»

Au moment du danger, il s'est déroulé des scènes dont le souvenir fait encore couler des larmes. On a vu des familles entières s'enlacer dans une étreinte suprême et se faire des adieux que l'on croyait devoir être éternels.

Le dévouement de nos prêtres, de nos religieuses, de nos gardes-

malades a été simplement héroïque. Nous avons été témoin de spectacles que les anges du ciel n'ont pu contempler sans admiration. Pendant que les maisons en flammes craquaient et s'écroulaient tout autour de l'hôpital, nos soeurs hospitalières n'eurent qu'un souci, sauver et transporter hors du danger leurs chers malades, et ce n'était pas tâche facile, plusieurs ayant subi des opérations très graves, le jour même. N'a-t-on pas vu une petite soeur prendre dans ses bras un malade et courir dans la fumée des corridors et des escaliers jusqu'à ce qu'elle s'affaissât sur le sol avec son fardeau vivant? Ne serait-ce pas le cas de répéter ce qu'on lit, au bréviaire, de saint Jean de Dieu, placé dans les circonstances analogues: «Seigneurem in eum fuisse ignem, qui foris uerteret, quam qui intus accenderat?»

Les Soeurs du pensionnat et de l'orphelinat avec leurs élèves et des centaines d'autres personnes avaient pris la direction du lac. Rendues au rivage, elles croient qu'une élève, indisposée depuis quelques jours, est restée au couvent. Sans hésiter, deux religieuses reprennent le chemin de l'édifice que toutes les flammes entourent déjà. Vous allez périr, leur crie quelqu'un. Nous y allons quand même, est toute leur réponse. Et elles vont, montent jusqu'au dortoir et reviennent heureuses de trouver avec les autres, sur la rive, l'enfant qu'elles croyaient perdue.

Bientôt pourtant les flammes qui déferlent comme un torrent sur la ville couvrent la grève d'un déluge de tisons et d'étincelles, et il faut descendre dans l'eau. Le danger est si imminent qu'un prêtre donne à la foule l'absolution générale. C'est alors un spectacle touchant de voir chacune des religieuses devenir comme le centre d'une grappe vivante d'enfants qu'il faut défendre contre les vagues qui viennent du large. Après cette agonie qui dure près de deux heures, nos braves religieuses trempées jusqu'aux os, brisées par la fatigue et glacées par le froid de la nuit, sont enfin recueillies et transportées aux quelques maisons épargnées d'Haileybury, à Liskeard et à Cobalt.

Là, avec les autres sinistrés, elles sont accueillies par toute la population, protestante comme catholique, avec une charité toute fraternelle, ce qui fit dire à l'une d'elles: Nous sommes accablés de tant de bonté que nous allons perdre le mérite de nos sacrifices.

Le lendemain une pluie froide tombait lourdement et le jour suivant, l'hiver, prématuré cette année, faisait son apparition avec le froid et la neige.

Nos très chers frères nous avions commencé cette lettre les jours qui suivirent la conflagration d'Haileybury. Nous ne vous cachons pas que, même alors, notre grande souffrance était le mauvais état de notre santé qui nous avait à peu près immobilisé pendant l'incendie et nous empêchait maintenant de voler au secours de tous ceux qui souffraient et qui avaient besoin de l'encouragement de notre présence.

Depuis, Dieu a appesanti encore sa main: Manus Domini tetigit me.

Le 21 octobre, on nous administrait les derniers sacrements; nous nous sommes vu aux portes de la mort et nous avons cru que nous allions mourir. Dieu semble vouloir nous prêter encore la vie, et nous sommes prêt, s'il le veut, à nous remettre au travail.

Qu'allons nous faire? Nous ne le savons pas encore. Dieu parlera par les événements et nous tâcherons de suivre docilement sa voix.

Nous nous sommes bien souvent demandé ce que Dieu a voulu en infligeant au diocèse ce désastre douloureux. Nos très chers frères, il ne nous appartient pas de scruter impudemment les desseins de

la divine Providence. Il est une leçon pourtant qui se dégage de nos malheurs, ne l'oublions pas.

Dieu veut nous rappeler sans doute ce que nous oublions trop facilement et trop souvent dans la prospérité. A la vue du travail accompli par nos mains, nous sommes quelquefois tentés de dire avec un sentiment de vaine complaisance comme autrefois le roi Ezéchias, à la vue de ses richesses: Que de grandes choses nous avons accomplies! Dieu souffle alors sur nos monuments édiflés à grands frais, sur nos villes et nos cités, etc l'en est fait. Il ne reste plus qu'à s'écrier avec Salomon: Vanité des vanités, tout n'est que vanité, et si l'on est sage, on doit conclure avec les saints: «Servons Dieu», hoc est enim omnis homo.

Nous ne voulons pas terminer cette lettre sans dire à tous ce dont notre coeur est plein: notre immense gratitude.

Notre reconnaissance monte d'abord jusqu'au trône de saint-Pierre. Notre vénéré métropolitain ayant eu l'extrême obligation de faire connaître nos malheurs au Père commun des fidèles, la réponse ne se fit pas attendre. Elle vint ardente et vibrante comme certaines réponses de Notre-Seigneur rapportées dans l'Evangile: «Le Saint Père consterné par le désastre d'Haileybury prie Dieu pour le repos éternel des pauvres victimes et lui demande de réconforter les survivants. Comme gage de la protection divine. Il envoie de tout coeur à tous, en particulier, à Mgr Latulipe et à son personnel religieux, la bénédiction apostolique. Merci, Saint Père! Que Dieu fasse jaillir jusque sur votre personne sacrée un peu de la joie dont vous avez inondé notre âme.

Merci à l'éminentissime cardinal archevêque de Québec, à Son Excellence le Délégué apostolique, à notre cher métropolitain et à nos frères dans l'épiscopat des témoignages de douce sympathie que leur charité nous a apportés.

Merci aux deux gouvernements de Québec et d'Ontario de leur prompt et généreuse assistance.

Merci aux communautés religieuses, aux sociétés catholiques et autres sociétés de bienfaisance, aux prêtres charitables, aux simples particuliers qui nous ont si puissamment aidé et réconforté. Merci à tous ceux qui ont prié pour nous et pour notre peuple éprouvé.

En faveur de tous, depuis le pape glorieusement régnant sur la chaire de Saint-Pierre, jusqu'à l'humble femme qui nous fit remettre hier l'aumône de quelques sous, monte de notre coeur vers Dieu la prière de la sainte liturgie. «Retribuere dignare, Dominus, omnibus nobis bona facientibus propter nomen tuum, vitam aeternam. Amen.»

Pour obtenir les lumières dont nous avons besoin dans les circonstances difficiles que nous traversons, les prêtres voudront bien, quand la rubrique le permettra, ajouter à la messe l'oraison «De Spiritu Sancto.»

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises et chapelles du diocèse, ainsi qu'au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Cobalt, sous notre sceing et sceau et le contre-sceing de notre secrétaire, le quatre novembre 1922.

ELIE ANICET,
Evêque d'Haileybury.
Par mandement de Monseigneur,
ALPH. DUPUIS, p. d.,
Secrétaire.

Le sacre de Mgr Limoges

Le Sacre de S. G. Mgr Limoges, évêque de Mont-Laurier, aura lieu le 30 novembre courant.

Un gros échec de notre province agricole à Londres

Tandis que notre incommensurable ministre de l'Agriculture, M. J.-E. Caron, fait publier dans le *Soleil* une nomenclature de toutes les petites machines politiques qu'il a inventées depuis quinze ans, non pas pour accroître le bien-être des agriculteurs, mais pour les tenir dans la sujétion des gouvernements Gouin et Taschereau et les empêcher de prendre l'initiative de leurs intérêts, notre province agricole subit à Londres un échec qui sera retentissant, échec qui aurait pu être évité si ledit J.-E. Caron ne s'était pas laissé absorber depuis déjà longtemps par le mesquin souci de la petite politique de clan.

Voici les détails de cet aventure désastreuse racontés par M. Emile Benoist.

Nous devons une bien grande reconnaissance à la Ligue des Nations de nous avoir révélé toute l'importance de notre pays au point de vue industriel. Par décision du conseil de la ligue, voici que le Canada, de tous les pays qui font partie de cette ligue, prend place parmi les huit qui sont les plus importants de par leurs industries. Et encore, parmi ces huit pays, le nôtre fait bonne figure, puisque, d'après l'un des modes de classification que l'on a employés, nous occupons le sixième rang et, d'après l'autre, le quatrième. C'est dire que nous venons immédiatement après les grandes puissances; en quatrième place, nous sommes même avant l'Italie, qui est bel et bien une grande puissance authentique. C'est le propre du vrai mérite de s'ignorer. Notre mérite est donc aussi vrai qu'il est grand; s'il faut le mesurer en proportion de l'ignorance où nous étions de son existence, il devient incommensurable. Nous devons donc une bien grande reconnaissance à la Ligue des Nations de nous avoir révélés à nous-mêmes. Il est vrai que la Ligue s'est servie de statistiques pour son classement et que ces bonnes commères de statistiques, on peut les faire parler comme on l'entend! Mais pour quoi diminuer notre mérite? Réjouissons-nous modestement de l'importance qu'on nous accorde.

Il ne manque pas de piquant cependant de rapprocher notre triomphe industriel d'une certaine déconvenue qui nous était réservée, voici quelques semaines, à Londres. Il se tient annuellement dans la capitale de l'empire une foire dite *Dairy Show*, mais où l'on reçoit à peu près tous les produits de la ferme. Deux provinces canadiennes, l'Ontario et le Québec, y ont pris part, la première exposant différents produits, beurre, fromage, bacon, grains, oeufs, volailles, pommes, légumes, miel, lait condensé, jus qu'à des confitures et des fruits en conserve; la seconde, seulement du beurre et du fromage avec un étalage spécial pour le miel, le sucre et le sirop d'érable.

Les deux provinces s'étaient inscrites pour plusieurs des *Colonial Competitions* de cette foire. D'après l'expression même de notre ministre du commerce, le résultat a été décevant. Pour le Québec nous devons avouer qu'il a été pitoyable. L'Ontario a obtenu un deuxième et un quatrième prix pour le fromage ainsi qu'un premier et un troisième prix pour le miel. Le Québec a magnifiquement décroché un second prix pour le miel. C'est tout. Le reste, un beau reste comme on voit, est allé aux

colonies-soeurs. Il est vrai que celles-ci ne sont pas au rang des grands pays industriels et que leurs petits succès de Londres—des petits succès de soirée de famille—sont totalement éclipsés par le triomphe industriel que nous avons remporté aux yeux du monde étonné.

Quoi qu'il en soit de notre importance industrielle, en admettant que la classification de Genève soit rigoureusement exacte, qu'elle soit fondée sur des statistiques scrupuleusement compulsées, il n'en reste pas moins vrai que l'agriculture garde chez nous quelque importance, qu'elle constitue même la première de nos activités économiques, que le Canada, sans l'agriculture, serait un bien petit pays—oui, malgré son étendue—si petit, que la Ligue des Nations, si pitoyable qu'elle ait, n'en aurait pas voulu dans son sein pas plus qu'elle ne voudrait, aujourd'hui, du Groenland. Si donc l'agriculture est tant pour nous, les premiers prix qu'auraient pu remporter nos produits laitiers ou agricoles, à la foire de Londres, auraient eu une bien plus grande signification que l'inscription du Canada sur le palmarès industriel de la Ligue des Nations. Le sol du Canada produit en surabondance ce qu'il faut pour nourrir sa population; pour l'excédent de cette production, il nous faut trouver des marchés qui l'absorbent. En nous efforçant de faire établir par des jurys qui ne sont pas de chez nous l'excellence de nos produits, il serait ensuite plus facile de les placer.

La foire de Londres aura été, cette année, une déconfiture particulièrement pitoyable pour la province de Québec. Le miel québécois, que l'on vante tant, a dû céder la place au miel ontarien. Nos autres produits exposés n'ont même pas été classés. L'Ontario, qui peut réclamer la plus grosse part du développement purment industriel, nous dépasse encore dans le domaine agricole. Si nous ne devons pas trop envier à la province voisine sa réputation de province manufacturière, nous devons par contre avoir à coeur de ne pas nous laisser dépasser comme province agricole. Le sol laurentien semble avoir été réservé de toute éternité à la culture et le Québécois ne doit pas renoncé au rôle de premier plan que la Providence lui a dévolu.

Ne pas profiter entièrement des avantages qui sont nôtres est une faute impardonnable que nous commettons, peut-être pas inconsciemment. Les produits bruts de nos agriculteurs ne sont certes pas inférieurs aux produits de l'Ontario.

Ce qui laisse à désirer évidemment c'est la classification des produits, leur transformation quand il y a lieu. Chez nous on sait prendre ce que la nature nous offre sans qu'il en coûte trop de peine, mais ce que l'on ignore et ce qu'il faut apprendre, c'est que ces mêmes richesses peuvent atteindre une valeur d'échange plus grande si leur transformation et leur présentation au commerce sont entourées des mille et une précautions nécessaires. Nos produits bruts sont d'excellente qualité; le manque de soins les a habituellement dépréciés quand on les offre sur les marchés.

A plusieurs reprises déjà les exportateurs de fourrages se sont plaints de la mauvaise classification du foin du Québec; on reconnaît qu'en général l'habitant produit du lard gras au lieu du bacon qui est l'article en demande sur les marchés. A plusieurs reprises déjà les exportateurs de fourrages se sont plaints de la mauvaise classification du foin du Québec; on reconnaît qu'en général l'habitant produit du lard gras au lieu du bacon qui est l'article en demande sur les marchés qui lui sont ouverts, l'industrie fromagère est pratiquement nulle, chez nous, quand elle a pris un développement considérable dans l'Ontario; pour le fromage encore, nos voisins le classent

en cinq ou six qualités et c'est à peine si nous faisons la différence entre le fromage fort et le fromage doux. L'indifférence où nous restons de voir nos produits dépréciés est bien illustrée par le fait que le gouvernement provincial n'a tenu à exposer à la foire de Londres que trois ou quatre de nos produits, tandis que l'Ontario en avait une bonne douzaine. Le résultat des concours justifie peut-être le gouvernement de ne s'être pas aventuré à de plus nombreux échecs.

La justification ne vaut tout de même pas pour l'infériorité de nos produits. Il aurait pu y obvier.

Choses et Autres

Les élections anglaises

Les élections anglaises ont donné le résultat suivant:

Conservateurs	346
Ouvriers	141
Libéraux	62
Georgiens	48
Autres partis	17
Total	614

Il ne reste encore plus à recevoir que les rapports d'une seule division électorale.

Trop de dépenses

Dans un discours prononcé, à Calgary, le 22 du courant, devant les membres du Canadian Club, l'hon. T.-A. Crerar, s'est exprimé en ces termes: «Si nous continuons à ajouter, chaque année, environ \$100,000,000 à notre dette nationale déjà énorme, nous mènerons notre pays à une banqueroute nationale. D'après moi, les dépenses devraient être coupées et cela, au plus tôt.»

«Ce dont nous avons le plus besoin au pays, a continué l'ancien chef du parti progressiste, c'est une nouvelle conception de la finance publique, car trop de gens sont sous l'impression que le pays a un puits d'or inépuisable à sa disposition. Je ne suis pas un pessimiste et j'ai confiance dans les ressources de notre Dominion, mais je crois qu'il est temps que nous prenions un inventaire sérieux et que nous trouvions les meilleurs moyens de développer nos ressources nationales.»

Règlements américains sur le commerce des liqueurs

M. Haynes, commissaire de la prohibition, aux Etats-Unis, publie aujourd'hui des règlements concernant l'exportation des spiritueux au Canada. Dans le cas de provinces où l'importation des spiritueux est permise, il faudra immédiatement donner un avis aux autorités pour chaque envoi, faire connaître le nom de l'exportateur et du consignataire, la nature et la quantité de la liqueur, le trajet des marchandises, le port de sortie des Etats-Unis et le port d'entrée, au Canada.

Avez-vous payé votre contribution

La presse catholique

Nous extrayons d'un article sur la presse catholique écrit par le Rév. Père Boncompagni, S. J., les passages suivants que nos lecteurs liront avec intérêt:

« Chez nous, la presse catholique — j'entends par là les journaux et les publications de toutes sortes, tracts de propagande, revues, bulletins et brochures — chez nous, dis-je, la presse catholique existe. Reste encore à la soutenir, à la développer. « Quiconque, disait Léon XIII, a vraiment à cœur le bien de la religion et de la société doit assurer le progrès de la bonne presse en proportionnant ses largesses à sa fortune; car l'oeuvre a besoin de ces secours sans lesquels les résultats resteraient incertains et chétifs. » Rien de plus évident pour qui connaît les lourdes charges qu'entraîne toute publication et les revenus substantiels qu'elle doit repousser pour sauvegarder sa dignité et son indépendance.

« Que faire donc? Tout d'abord user de prudence dans le choix des journaux qui pénètrent chez vous et fermer impitoyablement la porte à toute feuille dangereuse. Les parents ne soupçonnent guère les effets déplorables du journal qui traîne sur la table de famille. Si quelque un se permettait de raconter devant les enfants l'histoire scabreuse du feuilleton, de tel fait divers, ou le simple canevas de la pièce à l'affiche; s'il avait l'audace de mettre sous leurs yeux les photographies des étoiles du cinéma ou d'actrices lestement habillées, le père imposerait vite silence au pélasson et lui montrerait la porte. Or, ce que le père honnête ne tolérerait pas d'un visiteur, il le permet inconsciemment au journal: inconsciemment, ai-je dit, car l'homme se contente d'ordinaire de feuilleter les pages d'affaires sans s'occuper du reste, tandis que les enfants courent ailleurs, vers ce qui flatte la curiosité morbide et fouette les nerfs. Le chef de famille n'y pense pas!... C'est cependant pour lui un devoir de n'admettre au foyer que des journaux — qu'elles que soient d'ailleurs leurs sympathies politiques, pourvu qu'ils n'en soient pas esclaves — reconnus comme respectueux de la morale et d'une haute

tenue, qui soumettent les nouvelles à un tirage sévère et gardent le souci de ne rien publier qui soit de nature à troubler l'âme des enfants.

« Que faire encore? Encourager le journal franchement catholique. L'esprit du peuple a besoin d'aliment; or, c'est presque uniquement dans le journal qu'il le cherche. Aussi devient-il très vite semblable à lui, bon, indifférent ou mauvais. Il importe donc à notre avenir national et religieux, d'assurer à notre peuple une nourriture intellectuelle saine, reconfortante et chrétienne. Faisons pénétrer partout la bonne presse, donnons-lui notre abonnement, appuyons-la de notre prestige et de notre charité. Ah! si les catholiques sincères pratiquaient le conseil que leur donne le Père Bissonnette, O. P., dans sa brochure *L'Antidote contre la mauvaise presse*, s'ils donnaient en abonnements ce qu'ils dépensent dans une seule semaine en fantaisies; si, aujourd'hui que tout le monde veut lire, ils prêtaient adroitement leurs revues, leur journal en signalant tel article; si, à titre d'étrennes du jour de l'an ou de cadeau de fête, ils offraient un abonnement, quel appui, ils donneraient! Ce sont là des moyens pratiques de soutenir efficacement la bonne presse en semant de bonnes idées; et les bonnes idées produisent de bonnes actions. « La bonne presse, disait Mgr Freppel, est une sorte de propagation de la foi à l'intérieur. » Enrolons-nous dans cette association et aux mille industries que nous suggérera notre zèle, ajoutons la prière.

« Qui, priions pour que les catholiques finissent par se convaincre qu'il y a quelque chose à faire. Une littérature déprimante et licencieuse s'étale aux vitrines de nos boutiques et dans les mains de nos filles; des revues humoristiques, des journaux à sensation, exploitent la vanité de leurs lecteurs et leurs instincts sensuels et font à notre jeunesse des cerveaux vides et des coeurs gâtés: demandons à Dieu que les parents chrétiens imposent à qui de droit plus de vigilance et de tenue. L'apostolat du journaliste catholique est noble, mais il comporte de douloureux sacrifices: supplions le Coeur de Jésus de soutenir les défenseurs de sa cause et de leur susciter de vaillants auxiliaires. »

Avez-vous payé votre contribution à la CROIX?

Pour produire du blé parfaitement sain

Pour avoir, l'été prochain, si les circonstances atmosphériques s'y prêtent, une récolte de blé abondante et saine, il ne suffit pas de débarrasser la terre, par les procédés que nous avons signalés, des plantes parasites et des mauvaises herbes. Il ne suffit pas de nettoyer le sol, il faut nettoyer aussi la semence qui lui sera confiée.

Livrer à la terre, dans le sein de laquelle elle devra germer, une graine contaminée, il n'est pas besoin d'y insister, c'est perdre son temps et sa peine. On ne saurait donc débarrasser avec trop de soin le blé de semence de toutes les autres graines parasites qui se sont glissées, au moment de la récolte et de la battée, parmi les bons grains. C'est là une opération, minutieuse sans doute, mais qui n'exige qu'un peu de clairvoyance et de patience.

Plus délicate est l'opération qui consiste à débarrasser les grains de blé des germes malsains qui s'attaquent à eux. Il en est deux qui sont particulièrement à redouter: le germe du charbon et celui de la carie.

Un traitement des plus efficaces de la carie consiste dans l'emploi d'une solution à 2 p. 100 de sulfate de cuivre. On procède assez fréquemment de la façon suivante: sur le blé de semence, mis en tas, on verse la solution, on y ajoute un peu de chaux, et l'on mélange le tout. Il arrive malheureusement que tous les grains ne soient pas traités. Une autre méthode plus rationnelle consiste à préparer dans un récipient assez vaste la solution de sulfate de cuivre. Les grains, placés dans une corbeille à clair voie, sont immergés dans la solution pendant 5 à 10 minutes, puis ensuite plongés à plusieurs reprises dans un lait de chaux à 3 ou 4 p. 100. Ils sont étalés ensuite sur une surface plane. Après séchage, ils sont prêts à être employés. Aucun grain, par ce procédé, n'échappe au traitement salutaire.

Contre le charbon; le seul remède connu, et qui est d'ailleurs d'une efficacité parfaite, est l'immersion pendant quatre heures dans l'eau à 25° r. et pendant vingt minutes dans de l'eau à 50° r.

L'emploi d'une solution chaude de sulfate de cuivre ne pouvant

avoir aucune action fâcheuse sur la graine de semence, rien n'empêche de combiner les deux méthodes de traitement du charbon et de la carie. En immergeant les grains de la façon que nous venons d'indiquer, tour à tour dans une solution de sulfate de cuivre à 25° et à 50°, on sera donc assuré d'avoir détruit tout germe de l'une et de l'autre maladie.

GUY DESRABLAYS

L'oratoire Saint-Joseph

Nous avons reçu une élégante et intéressante brochure, où sont racontés les origines modestes et les développements prodigieux de l'oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, oeuvre, pour la plus large part, du bon vieux Frère André.

Cet ouvrage est honoré d'une belle préface de S. G. Monseigneur Gauthier, administrateur apostolique du diocèse de Montréal. Il contient, dans ses quatre-vingts pages de texte serré, mais parfaitement lisible, la matière d'un bon volume.

Dix pages de superbes illustrations ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage et permettent de suivre avec plus de facilité les étapes de l'oeuvre racontées dans le texte.

Tous les dévots à saint Joseph voudront se procurer cette brochure où sont consignées de nombreuses preuves de la puissance et de la bonté du père adoptif de Jésus. Tous les hommes de bonne foi, croyants ou incroyants, tiendront aussi à lire cet ouvrage où sont rapportées avec tous les détails nécessaires à la plus rigoureuse vérification quelques guérisons que l'auteur, s'appuyant la plupart du temps sur le témoignage de médecins connus et estimés, n'hésite pas à qualifier de miraculeuses.

L'oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal (notice historique et descriptive) par Arthur Saint-Pierre; avec une préface de S. G. Mgr Gauthier, se vend 25 sous seulement, au bénéfice de l'oeuvre, à l'oratoire même: par la poste, 30 sous.

Le danger spirite

Nous ne sommes pas de ceux qui estiment qu'il faille parler

beaucoup du spiritisme, mais nous acquérons tous les jours une pénible certitude qui ne nous permet pas de garder le silence. Un grand nombre de personnes se livrent au spiritisme sans ignorer certes que l'Eglise — et le bon sens — le condamnent en général, mais en supposant que la condamnation ne s'applique qu'à des pratiques l'occultisme intentionnel, et ne vise pas les amusements du premier degré, tables tournantes ou « lévitation » d'objets.

Or, il n'en est rien. Récemment encore, en 1918, l'Eglise a formellement déclaré qu'il n'était permis à aucun degré « de se mêler à des manifestations où à des conversations spirites quelconques, comportant ou non un « médium », mélangées ou nom d'hypnotisme, même lorsqu'elles ont des apparences honnêtes ou pieuses, soit en interrogeant des âmes ou des esprits, soit en écoutant les réponses, soit en regardant seulement. » La condamnation prévoit même, pour le rejeter aussi, le cas où l'on assisterait à la séance seulement par curiosité, en se « désolidarisant » du manège dans le secret de son coeur.

L'Eglise parle rarement, et jamais sans besoin. Mais il n'y a de rien de moins, dans les pratiques spirites, que d'un de ces détraquements épidémiques, fréquents au lendemain des guerres, des corps et des esprits, bref d'une contre-religion.

Sachons garder la paix à nos âmes, le respect à nos morts, et ne méconnaissons pas l'inconnu.

Trop de lumières légales

Il paraît que les intérêts du gouvernement seront bien surveillés, à l'enquête royale sur l'affaire

Garneau. Ils seront défendus officiellement par Mtes Laffleur et Geoffron, aidés de Mtes Lantot, Amyot, L. Cannon, A. Fitzpatrick et J. Hudson. Trop de lumières légales! Il pourrait bien arriver que le public en soit aveuglé!

CARTES de FETES

Notre assortiment de cartes françaises, pour Noël et le Jour de l'An, gravées, lithographiées et coloriées à la main, a été augmenté considérablement et vous trouverez chez nous le plus grand choix de cartes artistiques d'un goût très délicat, de dessins et genres très nouveaux, de cartes unies ou de fantaisie rédigées surtout en bon français, chacune soigneusement et joliment finie d'un noeud de ruban, fournie avec enveloppe. (Nous les avons aussi en anglais).

Un centin à quarante centins chacune. Catalogue illustré envoyé sur demande.

Nous imprimons sur commande spéciale les

CARTES PERSONNELLES

pour Noël et le jour de l'An avec nom et adresse.

Tous renseignements supplémentaires seront fournis sur demande.

Nous avons tous les

ALMANACHS Canadiens et Français

Aussi une très grande variété de

CALENDRIERS religieux

et de Fantaisie

Une collection complète et choisie de LIVRES D'ETRENNES Edition de luxe

Catalogues envoyés sur demande.

Attention tout-à-fait spéciale aux commandes par poste.

GRANGER FRERES

Libraires, Papetiers, Importateurs 43 Notre-Dame Ouest, Montréal



Salons privés pour l'ajustement des yeux artificiels, aussi pour la correction des yeux par les verres appropriés.

POURQUOI vos lorgnons ou lunettes tiennent-ils si mal sur votre nez? Pourquoi vous fatiguent-ils au lieu de vous reposer?

C'est parce que vous les avez pris chez un vendeur quelconque, qui s'est contenté de vous donner une monture quelconque. A l'avenir, adressez-vous donc à un opticien compétent, qui choisisse et ajuste à la forme de votre nez et de vos yeux la monture qu'il vous faut.

CONSULTATIONS: A l'Hôtel-Dieu par Rod. Carrière, de 9-30 à 11 heures, excepté les mercredis et samedis. Aux Salons d'Optique par Rod. Carrière, de 1 hre p. m. à 5 hrs p. m., par H. Sénécal, Em. Carrière, Ad. Sénécal, Ad. Valois, de 9 hrs a. m. à 6 hrs p. m.

Nous prions nos lecteurs et nos clients de se défier d'un certain nombre de charlatans et colporteurs de lunettes qui passent dans les villes et les campagnes qui exploitent la crédulité publique, qui savent tout, alors qu'ils sont ignorants et qu'ils se font passer comme représentants de notre maison. N. B. Nous n'avons pas de représentants. Notre atelier est sur les lieux. QUALITE, SERVICE, COURTOISIE.

Un conseil de Pie X à méditer

« C'est un fait qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux im-

pies. En vain vous bâtiriez des églises, vous prêcheriez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes oeuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne saviez manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère. » — S. S. PIE X.

NOTE IMPORTANTE

Pour cesser de recevoir la Croix, il faut renoncer formellement à son abonnement. Il ne suffit pas de refuser un numéro qui arrive par la poste ou qui souvent n'arrive pas. Il faut donner avis à l'administration de la Croix, verbalement ou par écrit.

Ce qu'il ne faut pas oublier

« Ceux qui écrivent et répandent des journaux et publications, qu'anime l'esprit catholique, méritent bien de la religion et de l'Eglise » LEON XIII.

Votre contribution à la "CROIX" est-elle payée?

L'IDÉAL CATHOLIQUE

Grande revue illustrée

paraissant le 15 de chaque mois

Très attrayante et très instructive

Littérature irréprochable

ABONNEMENT: 1 an, \$3.00

ADRESSE:

L'IDÉAL CATHOLIQUE

45 rue Saint-Gabriel, Montréal.

SUR LA

Question de la Guerre

comme sur toutes les autres questions

La "Croix" s'inspire

A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

Haute Qualité

Bas Prix

LES FOURRURES

SONT MAINTENANT UNE NÉCESSITÉ

Nos manteaux, pèlerines, tuniques, mantes et parures de printemps possèdent le charme d'une particulière distinction.

L'élégance des fourrures Desjardins est plus caractérisée et plus prenante que jamais dans nos nouveaux modèles avant-coureurs des modes d'hiver.

Nos prix sont plus bas que vous n'osiez l'espérer. Cela est dû à la prévoyance qui nous a fait emmagasiner, longtemps à l'avance, un stock considérable de peaux dont nous pouvons aujourd'hui disposer au grand bénéfice de notre clientèle.

Chas Desjardins & Cie

Limites

130 RUE SAINT-DENIS

L'Evangile

Le 1er Dimanche de l'Avent

Evangile selon S. Luc

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Il y aura des prodiges dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; sur la terre, les peuples seront dans la consternation par le trouble que causera le bruit de la mer et des flots; les hommes sècheront de frayeur dans l'attente des maux dont le monde sera menacé: car les vertus des cieux seront ébranlées. Alors ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté. Or, quand ces choses commenceront à arriver, levez la tête et regardez, parce que votre délivrance approche. Il leur proposa ensuite cette comparaison: Considérez le figuier et les autres arbres: lorsque leurs premières feuilles paraissent, vous jugez que l'été n'est pas éloigné. Ainsi, lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le règne de Dieu est proche. Je vous dis en vérité que cette génération ne finira point que tout cela ne soit accompli. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

Calendrier de la semaine

Dimanche, 26 novembre.— XXV et dernier après la Pentecôte.
Lundi, 27.— S. Maxime, év.
Mardi, 28.— S. Jacques de la Marche, c.
Mercredi, 29.— S. Saturnin, m.
Jeudi, 30.— S. André, ap.
Vendredi, 1er décembre.— Bienh. Edmond Campion et comp., mm.
Samedi, 2.— Ste Bibiane, v. m.

Un groupe agraire au parlement anglais

Le nouveau parlement anglais comprend 142 membres qui ont promis de faire partie d'un groupe agraire, s'il se formait au sein de la Chambre.

Dans presque tous les pays du monde, il se fait ne retour vers l'agriculture.

Le Congrès des savants russes

Un congrès de professeurs et de savants russes, bravant les répressions bolchevistes, a voté des résolutions sensationnelles que tous les apologistes du régime soviétique devraient méditer avec la rougeur au front.

«Les conditions morales de la vie en Russie demeurent toujours extrêmement pénibles. Les savants russes ont nettement conscience que tout le peuple russe manque de droits civils et estiment que le temps est enfin venu d'assurer au pays les droits élémentaires qui devraient appartenir à tout homme et à tout citoyen.»

Cette résolution constitue un effroyable cri de désespoir poussé par les derniers survivants de l'élite russe, qui ont résisté par miracle aux privations, aux arrestations, aux exécutions.

La «Pravda», naturellement, écume contre cet acte de courage, ce qui présage de nouvelles répressions.

Le Juge G. Lamothe

ET

Le Dr J.-I. Desroches

Les nobles figures qui ont jusqu'ici conservé à Montréal son cachet de ville catholique et canadienne-française disparaissent trop vite. Hier, on nous apprenait la mort de l'hon. Gustave Lamothe, juge en chef de la cour d'appel; aujourd'hui, celle du Dr J.-I. Desroches.

L'un et l'autre ont fait l'admiration de leurs compatriotes par leurs vertus religieuses, sociales et civiques.

C'est comme s'ils avaient appartenu à un autre âge tant il y avait de dignité et d'humilité tout à la fois dans leurs gestes.

Ils semaient le bien à pleines mains, et ils ne paraissaient pas le savoir.

La vraie grandeur est humble et discrète. Elle ne s'impose pas. Elle se laisse doucement sentir et approcher.

Tous ceux qui ont connu un peu intimement le juge Lamothe et le Dr Desroches vous diront tout le charme qu'ils savaient apporter à leur moindre commerce avec leurs concitoyens. Les petits, aussi, les approchaient avec confiance.

Le juge Lamothe alla à l'école politique et sociale de feu le sénateur Trudel, avec qui il se lia d'une amitié qui ne s'est jamais éteinte.

De Trudel à Tardivel, il n'y avait pour ainsi dire pas de transition, tant ces deux journalistes catholiques se ressemblaient. M. Lamothe leur partagea son amitié et devint le grand avocat, dans la province de Québec, des causes catholiques, non par intérêt préconiaire, certes, non; parce qu'il donnait pratiquement ses services, et avec autant de zèle que s'il avait été bien rémunéré, mais par amour de la vérité et du droit catholique offensés.

On sait qu'il fut aussi le défenseur de la Croix jusqu'au jour où il monta sur le banc judiciaire.

M. Lamothe était un avocat de grande envergure. Il préférait les causes nobles, les causes de principes. Et il aimait si follement sa profession qu'il ne savait trop, à sa nomination comme juge, s'il devait se réjouir ou s'attrister.

Né à Champlain le 16 avril 1856, il avait soixante-six ans. Il laisse son épouse, née Richer, et trois fils, qui furent la joie de sa vie.

Le Dr Desroches appartient à la même école de grands catholiques.

Homme de foi, il croyait à la foi; homme de science, il croyait aussi à la science. Et il savait les concilier l'une et l'autre dans un tout harmonieux où la foi avait la priorité, sans que la science en fut le moins gênée.

Car, c'est Dieu qui, en définitive, guérit le corps, comme il guérit l'âme. Aussi il eut d'éclatants succès dans sa longue carrière. Combien de malades lui doivent aujourd'hui leur santé!

Sa bonté, son affabilité et sa charité sans ostentation mais intelligente en faisaient vite l'ami de la famille qui avait recours à ses soins professionnels.

C'est dire qu'il était universellement estimé.

Le Dr Desroches s'intéressait en outre à toutes les grandes questions catholiques, sur lesquelles il savait donner un avis en toute opinion sûre.

Madame Desroches, un fils et cinq filles lui survivent. Il avait soixante-douze ans.

Nous demandons à nos lecteurs d'avoir un souvenir dans leurs prières pour ces deux grands compatriotes disparus.

Et nous offrons à leurs familles l'expression de notre vive sympathie.

JOSEPH BEGIN

Les pitres du jour

Le journal, aujourd'hui, est une nécessité publique. On ne conçoit pas un pays tant soit peu civilisé sans presse.

Son utilité est plus grande encore que celle de tout autre corps public, parce que son champ d'action est aussi vaste que le monde. Rien ne le limite. Il embrasse tous les domaines: religieux, social, politique, économique, industriel, commercial, agricole; aucune question ne lui échappe.

On a dit qu'il était le quatrième pouvoir. Dans l'état contemporain, il en est pratiquement le premier. Et si la magistrature, et si la législature sont couverts par l'immunité, dans l'exercice de leurs attributions, le journal doit aussi être protégé par la loi ou, du moins, quand il a commis une erreur, comme tout législateur et comme tout juge peut en commettre, personne ne devrait avoir le droit de le poursuivre devant les tribunaux, s'il répare dans la mesure du possible, dans ses propres colonnes, le tort qu'il aurait pu faire à autrui.

Ce serait tout à la fois donner une liberté salutaire à la presse et rendre promptement justice à ceux qui, accidentellement, auraient subi quelque dommage.

Ce serait en même temps rendre à la presse la dignité dont elle a besoin pour remplir ses hautes et importantes fonctions dans la société.

Mais le gouvernement de Québec ne l'entend pas ainsi.

Le journal libre le gêne et l'offusque. Il y voit un obstacle à son action politique néfaste. Et comme Lenine l'a fait en Russie, il veut le bâillonner. Tu chanteras les gloires de l'administration Taschereau, lui dit-il, ou tu mourras!

Eh bien! soit, le journal libre, le journal honnête, le journal vraiment digne de ses grands devoirs, mourra, s'il le faut; mais jamais il ne chantera, pas plus devant les pitres du jour, qu'on appelle Taschereau, Perron, Martin... que devant ceux de demain.

JOSEPH BEGIN

Loi monstrueuse

Le projet de loi de M. Taschereau, ouvrant pratiquement la prison, pour un an, aux journalistes qui n'auront pas l'heur de plaire à la majorité de la législature, a été voté au Conseil Législatif, en dépit des éloquentes protestations de l'hon. Ths Chapais. Et aussitôt que le lieutenant gouverneur l'aura signé, il fera partie de nos lois.

Ont voté en faveur: MM. Turgeon, Pérodeau, Kaine, Perron, Bryson, Garneau, Champagne, Choquette, Amyot, Roberge, Vilas, Paradis, Kelly, Carrel, Gosselin et Martin.— 16.

Contre: MM. Chapais et Girouard.— 2.

Citons quelques passages de discours de M. Chapais:

«N'y a-t-il pas une chose frappante dans ce projet de loi? Ne voyez-vous pas, avec une clarté fulgurante, la confusion la plus flagrante de cette division des pouvoirs qui est à la base de notre constitution? Le projet de loi est arbitraire à sa face même. Il suffit de le lire. Ne voyez-vous pas que ce bill contient une violation flagrante du grand principe, du

principe tutélaire de la division des pouvoirs et qu'il confond le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire?»

«Mais non! Nous disons: «Arrêtez tout cela! et nous portons le coup de hache dans la base et le fondement de nos institutions; nous fondons, en un seul, les trois pouvoirs.»

«Qu'est-ce que nous fait Roberts? On a tenté, hier, d'entasser sur sa tête tout le mépris possible. Soit, mais c'est à l'honneur de notre législature qu'il faut songer. Que faites-vous de toutes les libertés civiles et de tous les droits que nous avons obtenus dans le passé? Vous en faites litière... Arrêtez! Il est encore temps!»

«Si vous continuez, espérons qu'un jugement sévère, un jour, vous rappellera au droit. Nous avons jugé et nous avons appliqué la pénalité que nous avions fabriquée. Nous ne sommes pas satisfaits et nous assouvissons notre vengeance contre Roberts.»

«Cette loi supprime la distinction entre trois pouvoirs; nous enlevons la base de nos pouvoirs constitutionnels et nous ne songeons pas à l'avenir. On a parlé du pouvoir modérateur du Conseil Législatif qui empêcherait aucun gouvernement d'abuser de cette loi. «Mais qui sait de quoi demain sera fait? Qui sait si nous ne verrons jamais des luttes politiques aussi violentes que nous en avons vu dans le passé? Qui sait si l'esprit de parti n'aveuglera jamais les gens comme il l'a déjà fait? Qui sait si nous n'assisterons plus à ce qu'on a appelé «la folie en commun?»

«Non, nous n'avons pas pensé à l'avenir et nous avons voulu rendre immortel ce statut persécuteur et antilibéral. Et dans l'avenir, on pourra arrêter un journaliste et, presto... presto, en deux temps et en deux mouvements on décrètera sa culpabilité, on l'enverra en prison pour un an...»

«Je n'ai jamais vu dans cette Chambre, je n'ai jamais combattu un projet de loi aussi néfaste et aussi monstrueux, qui attaque les principes constitutionnels et rend très sombres les perspectives de l'avenir.»

Cette Commission Royale

Par un arrêté en Conseil, le Gouvernement de Québec a nommé une Commission Royale dont le but et les pouvoirs sont déterminés par les stipulations suivantes:

1.— Que l'honorable M. John Sprott Archibald, juge en chef suppléant de la Cour Supérieure de la province de Québec, et l'hon. Joseph-Emery Robidoux, juge en retraite de la Cour supérieure de ladite province, soient nommés commissaires en vertu des dispositions de l'article 584 des statuts refondus de Québec 1909, pour s'enquérir des faits suivants:

(a) Si, à la suite du meurtre de ladite Blanche Garneau, les autorités chargées de l'administration de la justice en cette province ont fait tous leurs efforts et toute la diligence possible pour découvrir les auteurs de ce meurtre;

(b) Si ces autorités ont essayé de dérober ou ont dérobé qui que ce soit à l'action de la justice;

(c) Si ces mêmes autorités ont manqué, en aucune manière, de suivre et de vérifier toutes les indications qui leur ont été fournies.

2.— Que lesdits commissaires soient chargés et tenus;

(a) De commencer leur enquête dès leur nomination et la poursuivre avec diligence;

(b) D'entendre toutes les personnes qui voudraient se présenter devant eux pour rendre témoignage;

(c) D'assigner tous les témoins qu'ils croient utiles à leur dite enquête;

(d) De permettre à qui que ce soit d'être représenté par procureur;

(e) D'exercer tous les pouvoirs prévus par les articles 584 et suivants des statuts refondus de Québec, 1909;

(f) De faire leur rapport le ou avant le 1er janvier 1923;

3.— Que les frais de la Commission n'excèdent pas la somme de dix mille piastres (10,000).

Le gouvernement a en outre nommé Mtes Laffleur et Geoffrion pour défendre ses propres intérêts; et Mtes E. Beileau et Sullivan, pour défendre ceux du public en général.

Le 21 novembre, la Commission a commencé à siéger à Québec.

Dès la première séance Mtre L.-G. Belleau demanda au tribunal:

«1. S'il sera permis à des citoyens en leur nom personnel ou à des groupes de citoyens d'intervenir à l'enquête et s'ils pourront se faire représenter par procureur.»

«2. Si ces procureurs auront la même situation juridique devant la Commission que les avocats du gouvernement et du public.»

«3. Si ces personnes pourront prendre part aux débats, questionner et transquestionner des témoins et argumenter ensuite leur thèse devant le tribunal.»

«4. Est-ce que le sous-paragraphe de l'ordre en Conseil ainsi conçu: «De permettre à qui que ce soit d'être représenté par procureur» permet à qui que ce soit d'intervenir par procureur, de questionner, transquestionner les témoins, de prendre part aux débats et argumenter la cause.»

Mtes Belleau et Sullivan, de la part du public, n'eurent aucune objection à acquiescer à cette requête; mais le juge Robidoux, s'y opposa, se réservant d'y acquiescer au cours de l'enquête, s'il le juge à propos.

Pourtant, il est dit dans l'arrêté en Conseil que la Commission a le pouvoir «de permettre à qui que ce soit d'être représenté par procureur.»

Mtre Belleau a ensuite demandé la production de tout le dossier judiciaire de cette affaire et l'enquête a été ajournée.

Le trafic des honneurs en Angleterre

Nous avons déjà écrit dans la Croix que le trafic des honneurs se pratiquait couramment depuis plusieurs années. Les chefs politiques, notamment Lloyd George, l'ont exploité pour se procurer de l'argent de gens qui n'avaient pas d'autre mérite aux honneurs qu'ils recevaient que celui d'être fortunés.

Une dépêche de Londres nous rapporte les faits suivants qui sont la preuve péremptoire de ce que nous avons avancé:

Le Morning Post, de Londres, fait connaître une nouvelle offre sensationnelle au sujet du «trafic des honneurs».

Un commerçant bien connu de la cité de Londres, reçut, le 21 avril 1922, la lettre suivante:

«Au nom d'un certain département du gouvernement, j'ai une proposition à vous faire. C'est une question qui vous concerne exclusivement. Je regrette de ne pouvoir vous donner aucun détail, dans cette lettre, mais, je suis certain qu'elle vous intéressera beaucoup. Je passerai vous voir, à 11 h. 30, mercredi ou jeudi prochain, mais je vous prie de me faire savoir si je pourrai vous trouver à ce moment.»

Le 27 avril 1922, une entrevue eut lieu entre M. Robert Wells, auteur de la lettre précitée, et l'intéressé. Celui-ci se vit proposer un titre de chevalier pour 12,000 livres, ou un titre de baron pour 35,000 livres sterling. On lui dit:

«Vous devrez sans doute être présenté à quelque haute autorité le Downing Street. Après cette présentation, vous aurez à payer le 10,000 à 35,000 livres sterling à quelqu'un — peut-être à sir William Sutherland — mais, cela trois ou quatre jours seulement avant la publication de la liste des honneurs. Autrefois, c'était à lui qu'il fallait payer, maintenant je ne sais pas qui recevra la somme que vous aurez à verser; ce sera peut-être M. MacCurdy.»

«Si vous préférez un titre de baron, il vous faudra peut-être attendre la liste qui sera établie au moment du départ du premier ministre (retiring list), et dans laquelle le chef du gouvernement est autorisé à recommander certaines personnes en vue de l'attribution de nouveaux honneurs.»

Le commerçant ainsi pressenti ne fut jamais chevalier, parce qu'il refusa net, et même, en voyant la campagne entreprise par le Morning Post pour mettre fin à un état de choses scandaleux, il vint de révéler l'offre qui lui avait été faite, en dépit de la mention portée par la première lettre qui lui fut adressée: «Confidentielle et personnelle.»

Le Morning Post fait remarquer que la lettre était accompagnée d'un questionnaire effarant, dans lequel on demandait entre autres choses: «Êtes-vous partisan du premier ministre actuel?» sans qu'on soit parvenu à connaître les causes de ces incendies.

Il y a là une affaire à éclaircir; mais malheureusement notre police provinciale est plus habile à retirer son salaire qu'à découvrir les criminels.

L'œuvre de mains criminelles

L'incendie de l'Université de Montréal serait l'œuvre de mains criminelles.

Deux électriciens, Joseph et Pierre Lamy, travaillaient à l'église Notre-Dame de Lourdes, juste en arrière de l'université, la veille de l'incendie. Vers 9 heures et une demie, au moment où ils allaient quitter leur travail, ils ont aperçu deux individus dans les escaliers de sauvetage pendant qu'un troisième dirigeait le jet d'une lanterne électrique vers une fenêtre. Sur le trottoir, un quatrième individu faisait les cents pas, mais à la vue des frères Lamy, il a enfoncé sa casquette profondément sur les yeux et a tourné aussitôt le dos. La police va faire les enquêtes les plus minutieuses sur l'affaire.

On a dû remarquer que, depuis deux ou trois ans, plusieurs de nos édifices catholiques, églises, etc. ont été la proie des flammes.

L'oeuvre du bon journal recommandée par Pie X et Benoît XV

Notre Saint Père le Pape Benoît XV écrivait, le 6 mai 1916: «Le peuple chrétien, toujours royalement large pour toutes les initiatives qui intéressent le salut des âmes, ne fera pas attendre sagénéreuse contribution à l'oeuvre de la bonne presse, dès qu'il aura été éclairé sur la souveraine nécessité de cette oeuvre et qu'il aura appris à la regarder comme la noble protectrice de ses intérêts.»

«Mettre les oeuvres de presse de côté, disait le saint et clairvoyant Pie X, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple et ne rien comprendre au caractère de son temps.»